



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Janvier 2017

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
24/01/2017

Date d'affichage
01/02/2017

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 15

Délibération n° 2017-1-1

Objet : Consultation d'un
architecte

L'an deux mille seize
Le lundi trente janvier
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.
Etaient présents :
DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE DÛ
Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles,
LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierré, DAVAINÉ
Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.
Absents et excusés : LE BESCOND François (procuration à DELTHEIL
Anne), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à KERENEUR
Claudine).
Secrétaire de Séance : LE FUR Yvon.

CONSULTATION D'UN ARCHITECTE

Concernant le projet de réalisation d'un local associatif,
Madame Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à
lancer la consultation d'architecte pour l'étude et la maîtrise
d'œuvre complète du projet, et à engager les demandes de
subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Charge** Madame le Maire de lancer un appel d'offres
(MAPA) pour une mission de maîtrise d'œuvre,

- **Autorise** Madame Le Maire à effectuer les demandes de
subventions.

Le Maire
Anne DELTHEIL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Janvier 2017

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
24/01/2017

Date d'affichage
01/02/2017

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 15

L'an deux mille seize
Le lundi trente janvier
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.
Etaient présents :
DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.
Absents et excusés : LE BESCOND François (procuration à DELTHEIL Anne), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à KERENEUR Claudine).
Secrétaire de Séance : LE FUR Yvon.

CHARGES LIEES A L'ASSAINISSEMENT

Suite au transfert de la compétence assainissement vers la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo, les travaux d'entretien effectués à la station d'épuration par les services techniques sont à facturer à la GP3A.

Pour l'année 2016, le nombre d'heures d'entretien réalisées par les services techniques de la commune s'élève à 43.75 heures. Le salaire moyen horaire du personnel technique est de 16,12 Euros (charges comprises), soit un coût total de 705.25 Euros pour 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la facturation à la GP3A de 705.25 Euros pour les charges d'entretien de la station d'épuration pour l'année 2016.

Le Maire
Anne DELTHEIL



Délibération n° 2017-1-2

**Objet : Charges liées
à l'assainissement**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Janvier 2017

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
24/01/2017

Date d'affichage
01/02/2017

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 15

Délibération n° 2017-1-3

Objet : DIA

L'an deux mille seize
Le lundi trente janvier
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.
Etaient présents :
DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINE Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.
Absents et excusés : LE BESCOND François (procuration à DELTHEIL Anne), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à KERENEUR Claudine).
Secrétaire de Séance : LE FUR Yvon.

DIA

Par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le Maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Madame Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour les déclarations d'intention d'aliéner suivante :

DIA N°19 : ZD 61 – La Trinité – GONCALVEZ
DIA N°20 : ZB 129 - Kermarquer – KOZINE
DIA N°21 : D 1069 – 6, Fine ar Forest – DREZET
DIA N°22 : A 1325 – Place de la Liberté – L'YVONNET
DIA N°23 : A 1327 – Place de la Liberté – BRUNEAU
DIA N°1 : A 1094 / A 969 – 11, Place de la Liberté – SCI Maryan

Le Maire
Anne DELTHEIL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Janvier 2017

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

24/01/2017

Date d'affichage

01/02/2017

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

L'an deux mille seize

Le lundi trente janvier

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absents et excusés : LE BESCOND François (procuration à DELTHEIL Anne), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à KERENEUR Claudine).

Secrétaire de Séance : LE FUR Yvon.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
PAPOTA'JEUX

En date du 24 Janvier 2017, une demande de subvention a été déposée pour la nouvelle association Papota'Jeux à destination des enfants de la commune et des communes voisines. Cette association propose des moments de jeux, de rencontres et d'activités pour les enfants encadrés par leurs parents ou leurs assistantes maternelles. La participation et l'adhésion sont libres, et l'apport financier aléatoire. Une subvention communale est donc sollicitée.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 Euros pour la création de l'association Papota'Jeux.

Cette somme de 200 Euros sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 2017-1-4

**Objet : Subvention
exceptionnelle Papota'jeux**

Le Maire
Anne DELTHEIL

